

PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS...

La 17^{ème} ArboRencontre de Seine-et-Marne, animée par Augustin Bonnardot, forestier-arboriste du CAUE 77, s'est tenue le 15 juin 2006 au centre culturel de Saint-Thibault des Vignes. Au programme, l'aménagement et la gestion des bois urbains et péri-urbains ouverts au public, avec visite à l'étang de la Loy pour les 120 participants.

La réunion présentait des techniques et des réalisations qui permettent de satisfaire au double objectif d'accueillir le public et de préserver le milieu naturel.

Une problématique délicate, que résumait T. Moigneu, Chargé de mission à l'Office National des Forêts pour la gestion des forêts péri-urbaines de l'Île-de-France, se référant à l'enquête Credoc de 1999 : le public qui va en forêt recherche d'abord la proximité, d'où l'attrait des bois péri-urbains. Il est plus demandeur de calme (33%) que d'équipements (17%), et déplore le défaut de propreté (33%), et l'excès de fréquentation (27%). Les loisirs privilégient la promenade (65%), la randonnée (10,8%), le jogging (11%) et le VTT (7,5%).

Accueillir le public et préserver le milieu naturel, c'est harmoniser la gestion des flux, qui concerne l'accueil et la circulation des visiteurs, et la gestion du paysage, qui porte sur les peuplements forestiers et les équipements. La gestion des flux doit prendre en compte le zonage du milieu naturel, par exemple pour déterminer des zones de silence où le bruit routier n'est plus perceptible. La gestion du paysage passe par le rapprochement du projet forestier et du projet paysager.

Dans le cas particulier des bois péri-urbains et à la lumière des échanges de la rencontre, deux grandes questions se dégagent : le traitement de l'interface entre le milieu urbain et le milieu forestier, et le débat entre forêt de détente et forêt de production.

Deux expériences d'aménagement et de gestion des bois, la Boucle de l'Oise et l'étang de la Loy, mettent en pratique différentes orientations.

Traiter l'interface entre le milieu urbain et les bois

Selon certains, la gestion des lisières est un outil pour marquer le changement de milieu et induire un changement de comportement : ainsi T. Moigneu suggère de clarifier la limite au lieu de privilégier la continuité urbaine, par exemple en renonçant au mobilier caractéristique des parcs urbains au profit d'équipements d'accueil en bois. Autre exemple, les déchets : la tendance actuelle est de supprimer les poubelles en forêt pour se démarquer des parcs urbains et inciter les visiteurs à ramasser leurs débris. Expérimentée en forêt de Sénart sur 3000 ha, cette initiative menée par l'ONF avec l'Ademe, le Conseil général et les communes a réduit de 85% le tonnage global d'ordures à évacuer, avec un bémol : il faut ramasser les déchets restants au sol...

Les règlements de sécurité vont dans la même direction de forte lisibilité des lisières : ils conduisent à bâtir des lisières solides plantées d'arbres stables, et proscrivent à terme le chevauchement des houppiers sur les voies de circulation.

Une autre logique de gestion des lisières apparaît dans le programme mené sur la boucle de l'Oise pour la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (95) par l'équipe formée de G. Fréry, expert arboricole (bureau d'étude Arboform), V. Dellus, arboriste conseil, et L. Vanpouille, paysagiste (Agence Ah-Ah). Sur cette zone de 100 ha et 7 km de long, la vue passait directement des parcs urbains du plateau au parc de la base de loisirs nautiques de l'Oise, ignorant les bois à flanc de coteau et les jardins des villages (Cergy, Vauréal, Jouy-le-Moutier). Pour distinguer les zones de boisement des parcs de la ville nouvelle, les intentions de projet retiennent le traitement des lisières par un motif de prés bois : ce travail sur les franges entre parc urbain et boisements ménage des espaces de transition, où des arbres de forêt sont plantés de façon lâche en lisière de boisement. Dans ce projet, l'analyse paysagère se complète d'un plan de gestion à long terme des peuplements forestiers, qui met l'accent sur la sécurisation des boisements. Sur les 24 parcelles identifiées pour le plan de gestion, les lisières, classées comme secteur à risque, ont la priorité en terme de sécurisation avec 147 sujets à traiter.



Intervenants à la 17^{ème} arborencontre de Seine-et-Marne

Yael Haddad

L'opération d'aménagement et de gestion menée par la Communauté de Communes Marne-et-Gondoire sur les 500 ha du vallon de la Brosse et de l'étang de la Loy adopte une logique intermédiaire. Ici, la restauration des repères du réseau hydrographique l'emporte sur le marquage des lisières.

Dans ce site classé, il fallait à la fois préserver une grande roselière et reconstituer l'écrin de verdure dévasté par la tempête. L'option retenue par l'Agence CEPAGE a porté essentiellement sur l'aménagement du territoire aquatique et de la liaison avec le paysage agricole. L'opération comprend la remise à ciel ouvert du chevelu aquatique, et des circulations douces qui associent une piste cavalière en plein champ et des sentiers sinueux au ras de la berge pour les piétons et les pêcheurs. Les barrières de bois s'ouvrent au passage des engins agricoles, mais limitent l'accès et le stationnement des gens du voyage, très présents en Seine-et-Marne.

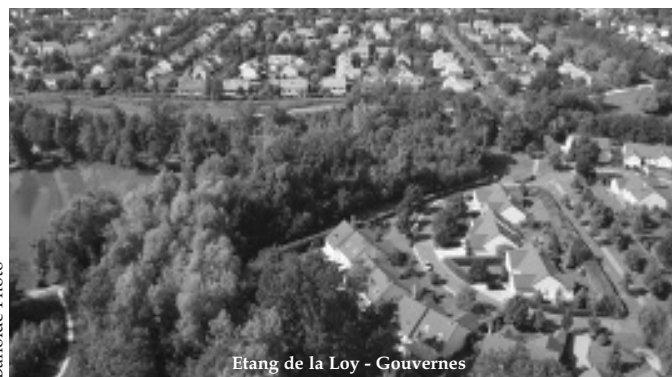
La gestion des lisières se concentre sur la plantation de boisements d'estompage des lotissements, et de vergers de noyers en accompagnement. Selon des experts présents à la visite du site, la gestion forestière des peuplements boisés mériterait des interventions plus marquées, afin de sécuriser certains sujets. L'aménagement met plutôt l'accent sur la gestion différenciée des rives de l'étang et des berges du ru ; le plan de gestion du vallon de la Brosse inclut les parcelles agricoles rachetées par Marne-et-Gondoire qui servent pour l'élevage.

Dans cette opération, la lisibilité des limites du territoire passe aussi par le mobilier, qui allie deux composantes, aquatique et forestière. L'observatoire de la roselière s'abrite sous un masque africain de roseaux tressés, tandis que les garde-corps et les mains courantes sont à base de robinier du lieu. Et le site comporte des poubelles (en acier Corten patinable).

Forêt de détente et/ou forêt de production ?

L'exploitation des bois péri-urbains reste assez délicate, pour des raisons liées aux contraintes d'exploitation et à l'aspect du paysage. D'abord, les modalités d'exploitation doivent impérativement limiter la gêne aux usagers et la dégradation des chemins. Dans certains cas, le débardage à cheval constitue une alternative intéressante, en créant une animation appréciée qui réduit l'incompréhension entre le gestionnaire et l'usager.

Ensuite, le public tient à voir conserver dans sa continuité ce qu'il estime être l'aspect naturel du paysage. Cette exigence est contradictoire : comme le notait, M. Verdier, expert forestier et secrétaire général de Pro Silva France, la phase naturelle d'effondrement des peuplements vieillissants donne une impression de désolation qui n'attire pas le public. Elle peut aussi s'avérer dangereuse : la tentation de laisser la forêt non exploitée pour garder son aspect « naturel » pose des problèmes de sécurité. Ce débat entre tenants de la futaie régulière, tendance



ONF, et partisans de la futaie irrégulière (tendance Pro Silva), concerne essentiellement la forêt. Mais il trouve des prolongements au sujet des bois péri-urbains. Pour l'ONF, la cause est entendue, « la sylviculture est accessoire en milieu périurbain », estime T. Moigneu. Mais il n'y a pas moyen d'empêcher la forêt de produire du bois : même sans chercher à maximiser la production de bois, des coupes s'imposent, d'où l'attention portée au choix des espèces (en Ile-de-France, on évitera l'épicéa, le pin Douglas, le chêne rouge) et à l'information des usagers pour faciliter l'exploitation. A l'inverse, « comme l'agriculture périurbaine, pourquoi la forêt périurbaine ne s'inscrirait-elle pas dans une logique de production ? », questionne L. Vanpouille, s'appuyant sur l'expérience du plan de gestion de Cergy. Côté détente, l'ONF met l'accent sur la réduction des conflits d'usage, avec une priorité donnée à l'usager le moins perturbateur du milieu, le piéton. Attention donc à l'organisation de l'accueil, il suffit d'un mauvais schéma d'accès pour générer des conflits.

Autre frein à la détente dans les bois péri-urbains de faible surface, l'afflux d'engins motorisés et de propriétaires de chiens : une enquête en forêt de Bondy a montré que 32% des visites s'effectuaient avec un chien, avec une prédominance des races agressives, d'où des problèmes de cohabitation difficiles à traiter. Pour aller dans le bon sens, des expériences favorisent l'appropriation des bois par les usagers et les riverains, comme le programme d'éducation des Forestiers juniors, de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France. Des écoliers de Seine-et-Marne y participent, notamment à Bussy-Saint-Georges, ville nouvelle riveraine du Vallon de la Brosse.

Anne Lévy-Thibert

